

Gilles CORDIER
commissaire
aux comptes

Pierre PAPROCKI
commissaire
aux comptes

Anne FOURNY
commissaire
aux comptes

Cécile BUESSARD
commissaire
aux comptes

Virginie GASSMANN
commissaire
aux comptes

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

*Rapport sur les comptes annuels : 17 pages
Rapport spécial : 3 pages*

Présentés à :

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association

ADRA FRANCE
Adventist Development and Relief Agency
130 boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

SIREN : 505 033 803

par

Pierre PAPROCKI,
Commissaire aux Comptes associé
Gérant

43 rue des Mines
CS 23102
25403 AUDINCOURT CEDEX
tél. 03 81 35 51 41
fax. 03 81 30 63 33
audit@sodecc.fr



SO NORD
FRANCHE-COMTE

LES FORCES
d'EXPERTS

La Force d'Expertise. L'Expertise en 2019.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ADRA FRANCE
Adventist Development and Relief Agency
130 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

SIREN : 505 033 803

Mesdames et Messieurs les Membres,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADRA France, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les paragraphes suivants de l'annexe des comptes annuels :

- *« Tableau de compte d'emploi annuel des ressources globalisé » ;*
- *« Autres informations », concernant notamment les heures de bénévolat et les dons en nature dont a bénéficié l'association au titre de l'année 2022, par ailleurs indiqués à la suite du compte de résultat (« Evaluation des contributions volontaires en nature »).*

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation du montant, comptabilisé dans vos comptes, des engagements au 31 décembre 2022 en matière d'indemnités futures de départ à la retraite, nos travaux ont consisté à apprécier la méthodologie retenue par l'association et à vérifier par sondages, sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter

d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*

- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à AUDINCOURT, le 12 juin 2023

***Pour SODECC AUDIT SARL :
Pierre PAPROCKI,
Commissaire aux Comptes associé,
Gérant***



ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2022				31/12/2021	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles	2 295,00	2 169,62	125,38	0,01	890,38	0,07
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	422 066,80	151 491,92	270 574,88	18,59	308 024,97	24,19
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	3 318,96		3 318,96	0,23	3 318,96	0,26
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	1 249,19		1 249,19	0,09	1 249,19	0,10
TOTAL (I)	428 929,95	153 661,54	275 268,41	18,91	313 483,50	24,62
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	18,50		18,50	0,00	343,85	0,03
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	269 972,02		269 972,02	18,55	236 268,68	18,55
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	907 766,40		907 766,40	62,37	721 581,27	56,66
Charges constatées d'avance	2 346,27		2 346,27	0,16	1 769,51	0,14
TOTAL (II)	1 180 103,19		1 180 103,19	81,09	959 963,31	75,38
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 609 033,14	153 661,54	1 455 371,60	100,00	1 273 446,81	100,00



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	804 597,07	55,28	804 597,07	63,18
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	206 486,56	14,19	77 873,11	6,12
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	82 172,99	5,65	128 613,45	10,10
Situation nette (sous total)	1 093 256,62	75,12	1 011 083,63	79,40
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	125,38	0,01	10 223,71	0,80
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 093 382,00	75,13	1 021 307,34	80,20
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	278 291,17	19,12	211 864,66	16,64
TOTAL (II)	278 291,17	19,12	211 864,66	16,64
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	47 929,40	3,29	855,39	0,07
TOTAL (III)	47 929,40	3,29	855,39	0,07
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	483,28	0,03		
Emprunts et dettes financières diverses	4 659,52	0,32	5 458,47	0,43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 190,66	0,56	11 022,51	0,87
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	21 936,10	1,51	18 267,43	1,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	499,47	0,03	4 531,01	0,36
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			140,00	0,01
TOTAL (IV)	35 769,03	2,46	39 419,42	3,10
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 455 371,60	100,00	1 273 446,81	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations	16 035,00		15 052,00		983	6,53	
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens	411,00		1 196,71		-785	-65,63	
- dont ventes de dons en nature							
- Ventes de prestations de services	48,50				48	N/S	
- dont parrainages							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation	79 583,11		79 327,97		256	0,32	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels	353 471,51		387 458,39		-33 987	-8,76	
- Mécénats	306,36				306	N/S	
- Legs, donations et assurances-vie	13 459,90				13 459	N/S	
- Contributions financières	115 800,34		115 000,00		800	0,70	
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	-3 856,31		11 781,24		-15 637	-132,72	
Utilisations des fonds dédiés	13 000,00		5 000,00		8 000	160,00	
Autres produits	301 796,32		188 180,37		113 616	60,38	
Total des produits d'exploitation (I)	890 055,73		802 996,68		87 059	10,84	
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises			1 230,00		-1 230	-100,00	
Variations stocks			8 659,66		-8 659	-100,00	
Autres achats et charges externes	122 770,87		110 939,52		11 831	10,66	
Aides financières	307,53				307	N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 901,00		3 467,72		-1 566	-45,16	
Salaires et traitements	115 328,21		114 278,49		1 050	0,92	
Charges sociales	47 709,75		53 439,24		-5 730	-10,71	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 816,10		25 623,21		-807	-3,14	
Dotations aux provisions	47 445,84		855,39		46 590	N/S	
Reports en fonds dédiés	46 072,94		15 000,00		31 072	207,15	
Autres charges	408 343,59		345 801,42		62 542	18,09	
Total des charges d'exploitation (II)	814 695,83		679 294,65		135 401		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	75 359,90		123 702,03		-48 343	-39,07	
PRODUITS FINANCIERS:							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés	20 174,37		3 469,22		16 705	481,55	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)	20 174,37		3 469,22		16 705	481,55	
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées	219,00		786,00		-567	-72,13	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (IV)	219,00		786,00				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	19 955,37		2 683,22				

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	95 315,27	126 385,25	-31 070	-24,57
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	1 615,94	802,50	813	101,37
Sur opérations en capital	10 098,33	3 092,47	7 006	226,58
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	11 714,27	3 894,97	7 820	200,82
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	1 548,16	1 666,77	-118	-7,07
Sur opérations en capital	17 898,99		17 898	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	19 447,15	1 666,77	17 781	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-7 732,88	2 228,20	-9 960	-447,03
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 409,40		5 409	N/S
Total des produits (I + III + V)	921 944,37	810 360,87	111 584	13,77
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	839 771,38	681 747,42	158 024	23,18
EXCEDENT OU DEFICIT	82 172,99	128 613,45	-46 441	-36,10
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	119 893,92			
Prestations en nature				
Bénévolat	530 009,46	590 555,00		
TOTAL	649 903,38	590 555,00		
CHARGES :				
Secours en nature	119 893,92			
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	530 009,00	590 555,00		
TOTAL	649 902,92	590 555,00		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 455 371,60 €**

Le résultat net comptable est un excédent de **82 172,99 €**

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 avril 2023.

I - NATURE DE L'ASSOCIATION

ADRA-France est une association sociale et humanitaire fondée à Lyon le 16 décembre 2007 régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Cette association résulte de la fusion de trois associations appelées membres fondateurs :

- Le secours adventiste de France-sud créé le 18/07/1988
- Le secours adventiste de France-nord créé le 05/07/2003
- Adventist Development and Relief Agency France créé le 12/07/1989

II – OBJET DE L'ASSOCIATION

Le but de cette association est d'assister matériellement ou moralement tous ceux qui sont dans le besoin, sans distinction d'appartenance ethnique, politique, philosophique ou religieuse en France et partout dans le monde.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels d'ADRA ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC (Autorité des Normes comptables) n°2018-06 du 5 décembre 2018 homologué par arrêté publié au JO du 30 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- 13^{ème} année de consolidation des comptes du siège avec les antennes locales
- Crise Sanitaire COVID-19

Sur le plan financier, en France 1520 chèques services pour une valeur totale de 11 400 € en soutien aux personnes déplacées d'Ukraine en raison de la guerre.

- En 2022 ADRA France a pu ouvrir une nouvelle antenne locale Paris Grenelle et a vu la fermeture des antennes locales le Mans ; Paris Trocadéro ; Provins ; et Salève. A la fin de l'année 2022, ADRA France comptait les 71 antennes suivantes :

Auvergne Rhône-Alpes (12)	Ancey ; Annemasse ; Collonges ; Grenoble 2 ; Grenoble Jouhaux ; Lyon St-Clair ; Lyon Vendôme ; Roanne ; Saint-Étienne ; Sud Ardèche ; Thonon-les-Bains ; Valence
Centre-Ouest (8)	Angers ; Bourges ; Chartres ; Nantes ; Orléans ; Rennes ; Tours, Vendée
Île-de-France (23)	Bagnole ; Champigny ; Choisy-Orly-Thiais ; Coulommiers ; Dammarie-les-Lys ; Drancy ; Evry ; Mantes-la-Jolie ; Massy ; Mitry-Mory ; Neuilly-sur-Seine ; Paris 13 ; Paris Grenelle Paris Hispanique ; Paris IdF ; Paris Lusophone ; Paris Vincent Auriol ; Puiseaux-Pontoise ; Savigny-le-Temple ; Stains ; Versailles ; Villiers-le-Bel ; Vincennes
Méditerranée (9)	Aix Marseille Sud ; Anduze-Alès ; Avignon ; Gap-Alpes-du-Sud ; Manosque ; Marseille Centre ; Montpellier ; Nice ; Toulon

Nord (5) Caen ; Creil ; Dunkerque ; Lille ; Rouen

Nord Est (7) Dijon ; Mulhouse ; Nancy ; Oberhoffen-sur-Moder ; Reims ; Strasbourg ; Troyes

Sud-Ouest (7) Angoulême ; Bordeaux ; Castres ; La Rochelle ; Limoges ; Périgueux ; Toulouse

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 428 930 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 409		12 114	2 295
Immobilisations corporelles	486 716	20 933	85 582	422 067
Immobilisations financières	3 319			3 319
Autres immobilisations financières	1 249			1 249
TOTAL	505 693	20 933	97 696	428 930
Construction en cours	0	0	0	

Amortissements et provisions d'actif = 153 662 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 519	765	12 114	2 170
Immobilisations corporelles	178 691	40 484	67 683	151 492
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	192 210	41 249	79 797	153 662

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Immobilisa. agencement logement	312 482	53 330	259 152	5, 10 et 25ans
Matériel de transport	84 912	76 519	8 393	4 ANS
Immobilisation mobilier	11 895	10 062	1 833	5 ANS
Immobilisation informatique	12 778	11 582	1 196	5 ANS
Immobilisations incorporelles	2 295	2 170	125	3 et 4 ans
Immobilisations financières	4 568		4 568	Non amortis
TOTAL	428 930	153 663	275 267	
Immobilisation en cours				

Etat des créances = 48 394€

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant	46 048	46 048	
Charges constatées d'avance	2 346	2 346	
TOTAL	48 394	48 394	

Produits à recevoir par postes du bilan = 31 614 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	31 614
Disponibilités	
TOTAL	31 614

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 47 930 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Prov. fin carrière	855	484	855		484
Prov. travaux		47 446			47 446
TOTAL	855	47 930	855		47 930

Etat des dettes = 35 769 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	483	483		
Dettes financières diverses	4 660	4 660		
Fournisseurs	8 191	8 191		
Dettes fiscales & sociales	21 936	21 936		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	499	499		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	35 769	35 769		

Charges à payer par postes du bilan = 499 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	499
TOTAL	499

Les capitaux propres : le tableau des variations

	Solde au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2022
Fonds associatif sans droit de reprise	882 470	128 614		1 011 084
Résultat	128 614		46 441	82 173

Total	1 011 084	128 614	46 441	1 093 257
Subventions d'investissement	10 224		10 099	125
Totaux fonds associatifs	1 021 307	128 614	56 540	1 093 381
Fonds dédiés	211 865	87 692	21 266	278 291
Totaux fonds propres	1 233 172	216 306	77 806	1 371 672

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation : 902 177,84 €

Le total des produits d'exploitation de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant HT	Taux
Cotisations	16 035,00	1,78 %
Ventes de biens et services	459,50	0,05 %
Produits de tiers financeurs	562 621,22	62,36 %
Utilisation des fonds dédiés	21 265,80	2,36 %
Autres produits	301 796,32	33,45 %
TOTAL	902 177,84	100,00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 31 614 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir (468700 & 468701)	31 614
TOTAL	31 614

Charges constatées d'avance = 2 346 €

Charges constatées d'avances	Montant
Charges constatées d'avance (48600+601)	2 346
TOTAL	2 346

Charges à payer = 499 €

Autres dettes	Montant
Charges à payer (46860100)	499
Produits constatés d'avance	0
TOTAL	499

Le Compte Emploi Ressource :

En 2022, les fonds proviennent des dons et divers subventions reçus au niveau d'ADRA-France et des Antennes locales soit sous forme de dons manuels affectés ou non affectés.

Le montant des dons collectés par les Antennes locales est de 139 794 €. Les recettes liées à leurs différentes activités s'élèvent à 128 793 €.

Les fonds recueillis dans les Antennes locales ont été principalement affectés aux missions sociales réalisées en France, lorsqu'ils n'étaient pas collectés suite à un appel reçu du siège. Dans ce dernier cas les fonds reçus ont été affectés en fonds dédiés.

Le siège a reçu des subventions issues des Fédérations et de l'Union des Fédérations des Activités Culturelles et Sociales Adventistes pour 54 539 € (UFACSA 35 000€, FACSAN 10 000 € et FACSAS 3 000 € Adra international 6 539 €).



La Fondation du protestantisme a versé à ADRA France 55 000 € en 2022 en faveur des projets suivants :

- Projet en Afghanistan : 10 000 €
- Projet en Roumanie pour soutenir les personnes déplacées d'Ukraine par la guerre: 20 000 €.
- Projet en Somalie (réalisé en 2023) : 20 000 €,
- Projet en Birmanie (réalisé en 2023) : 5 000 €

La Fondation La Cause 46 550.€

- Projets à Madagascar 46 550 €

Journée mondiale de la prière 12 000 €

- Projet en Roumanie pour soutenir les personnes déplacées d'Ukraine par la guerre : 12 000 €

Fondation du Crédit Mutuel 2 250 €

- Projet à Madagascar

Les engagements à réaliser sur ressources affectées représentent la somme de 87 692,31 €. Et les prélèvements en 2022 se sont élevés à 21 265,80 €.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des administrateurs :

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'est versée aux administrateurs.

Commissariat aux comptes

Le commissaire aux comptes est : la Société SODECC AUDIT représentée par Monsieur Pierre PAPROCKI

Les honoraires du commissaire aux comptes figurant dans les charges de l'exercice 2022 au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 5 100,00 euros TTC.

Effectif moyen :

En 2022, l'effectif moyen a été de 3,77 salariés.

Bénévolat :

Pour la neuvième année consécutive nous avons quantifié le nombre d'heures de bénévolat au niveau des sections locales, cela équivaut à 47 878 heures que nous avons valorisées sur la base du smic horaire 2022 soit 530 009,46 €. Les dons en nature ont été évalués à 119 893,92 €.

Indemnités retraite :

La provision pour indemnités de départ à la retraite est comptabilisée dans les comptes, et elle s'élève à 483,56 € au 31 décembre 2022.



ADRA FRANCE 2022

TABLEAU DE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC PAR TYPE D'EMPLOIS

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		880 083,60 €
1 - MISSIONS SOCIALES *	651 183,58 €	651 183,59 €	1 - RESSOURCES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC	717 771,34 €	717 771,34 €
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	282 946,30 €		- Dons manuels non affectés	457 631,68 €	
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	230 644,76 €	
			- Legs et autres libéralités non affectés	13 459,90 €	
			- Legs et autres libéralités affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	16 035,00 €	
- Actions réalisées directement	368 237,28 €				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	- €		2 - AUTRES FONDS PRIVES	170 939,71 €	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public			- €	- €	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	25 043,74 €	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			4 - AUTRES PRODUITS	32 771,29 €	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	99 297,16 €				
3.1. Frais de communication	12 019,77 €				
3.2. Autres frais	34 120,17 €				
3.3. Amortissements	19 704,00 €				
3.4. Charges de personnel	33 453,22 €				
		651 183,59 €			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	750 480,74 €		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	946 526,08 €	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	47 445,84 €		II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	87 692,31 €		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	21 265,80 €	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		- 66 426,51 €
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	82 172,99 €		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	- €	
V - TOTAL GENERAL	967 791,88 €		VI - TOTAL GENERAL	967 791,88 €	651 344,83 €
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		- €			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		- €			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		651 183,59 €	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		651 183,59 €
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		880 244,84 €
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales : 90 %	584 913,04 €		Bénévolat	530 009,46 €	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges : 10 %	64 990,34 €		Dons en nature	119 893,92 €	
Total	649 903,38 €		Total	649 903,38 €	

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(article L.612-5 du Code de commerce)

*Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022*

ADRA FRANCE
Adventist Development and Relief Agency
130 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS
SIREN : 505 033 803

Mesdames et Messieurs les Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



I - CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

Convention n°1 : subvention de fonctionnement reçue de l'association UFACSA « Union des Fédérations des Activités Culturelles et Sociales Adventistes »

- Nature de la convention :
 ⇒ L'association UFACSA a alloué une subvention de fonctionnement à ADRA FRANCE, d'un montant de 35.000 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Convention n°2 : subvention de fonctionnement reçue de l'association FACSAN « Fédération des Activités Culturelles et Sociales Adventistes du Nord de la France »

- Nature de la convention :
 ⇒ L'association FACSAN a alloué une subvention de fonctionnement à ADRA FRANCE, d'un montant de 10.000 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Convention n°3 : subvention de fonctionnement reçue de l'association FACSAS « Fédération des Activités Culturelles et Sociales Adventistes du Sud de la France »

- Nature de la convention :
 ⇒ L'association FACSAS a alloué une subvention de fonctionnement à ADRA FRANCE, d'un montant de 3.000 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Convention n°4 : refacturation de frais par l'association UFACSA « Union des Fédérations des Activités Culturelles et Sociales Adventistes »

- Nature de la convention :
 ⇒ L'association UFACSA « Union des Fédérations des Activités Culturelles et Sociales Adventistes » a facturé à ADRA FRANCE les frais suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :
 - affranchissements pour un montant total de 530 €.



II – CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à AUDINCOURT le 12 juin 2023

Pour SODECC AUDIT SARL :
Pierre PAPROCKI,
Commissaire aux Comptes associé,
Gérant

